

**République Française**  
**Département de la Drôme,**  
**Commune de Marignac en Diois**  
**26150**

## **Procès Verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2023**

**Conseillers présents :** Maxime BONO, Martine GIRARD, Régine GUE, Nina EYMARD, Valérie DEPPE,, Sylvain DESBROSSES, Bernard SELLIER

**Conseillers absents :** Lydie LATIN, Pierre - Julien COURNIL

**Secrétaire de séance :** Valérie DEPPE

### **Procurations données :**

- Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE
- Ludovic BENINI donne pouvoir à Régine GUE

### **Approbation du PV du précédent conseil**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération sur le programme de rénovation de l'éclairage public avec le SDED**

Présentation du programme d'électrification par : Mme DUPUY du syndicat SDED

B. Sellier informe le conseil de la dérive des dépenses d'énergie de la commune, qui sont passées de 6200€ en 2017 à pratiquement 9000€ en 2022 ( tout compris, incluant essentiellement l'éclairage public ), ce qui a amené à cette réflexion en lien avec le SDED.

Mme Dupuy indique qu'effectivement, le contexte a complètement changé, avec de manière générale moins de points lumineux et une puissance réduite pratiquement par deux, sauf cas particuliers, par exemple la traversée d'une départementale dans le village.

La LED a une puissance et un spectre lumineux très important (lumière bleue) qui techniquement a pu être réduite pour se rapprocher de l'éclairage au sodium.

Le SDED a cherché à comprendre le refus du Conseil Municipal lors de la première présentation du dossier en organisant une réunion avec B.Sellier cet été, ce qui a motivé la venue de Mme Dupuy à ce conseil.

Principes :

- Le transfert de compétence implique que le SDED devienne exploitant du parc d'éclairage public en lieu et place de la commune : fonctionnement, investissement, consommation (les contrats auprès des fournisseurs sont transférés au nom du SDED), éclairage festif. Un audit du patrimoine est établi au préalable, avec élaboration d'un SIG (Système d'Information Géographique) et d'un outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) :
  - o Le fonctionnement est assuré par le SDED, avec une sous-traitance des prestations (pas d'équipe dédiée) et des délais d'intervention garantis allant de 24h à 72h, la prise en charge des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT), la mise à jour de la cartographie des réseaux.
  - o L'investissement est réalisé suite à l'élaboration d'un schéma directeur d'actions à mener, avec des études approfondies sur la rénovation et la mise en conformité des installations, ...

- o La consommation d'énergie concerne le suivi de la facturation et la gestion des consommations ; attention, si la commune a encore des TRV (tarifs réglementés), il est plus intéressant pour elle de ne pas transférer les compteurs au SDED.
- o L'éclairage des événements festifs est une option.

La participation de la commune au transfert de compétence se décompose en :

- Audit du patrimoine : 7,50€ par point lumineux et armoire de commande
- Fonctionnement : 25,50€ par point lumineux et armoire de commande
- Consommation : suivant les KWH consommés
- Investissement : Proportionnellement à l'investissement réalisé, avec un coefficient dépendant du potentiel fiscal de la commune.

Le projet peut être amorti sur plusieurs années, avec pour la rénovation de l'intégralité du parc : 18 361 € HT de reste à charge sur un total estimé de 59 000€, soit 70% environ de taux de subvention

Un tableau d'amortissement est présenté sur 8 ans avec une cotisation variable sachant qu'une cotisation fixe peut aussi être décidée sur un nombre d'années à déterminer.

Une étude de la consommation liée à l'éclairage public pourrait être menée, car Mme Dupuy indique qu'elle est séparée au niveau de la facturation. La réduction de la consommation permettrait de financer en partie l'investissement. Par ailleurs, la LED permet de faire par exemple des paliers dans la nuit, en baissant l'éclairage par phases.

Le conseil municipal débat et convient qu'il serait bien de lire en détail le règlement et d'analyser de manière plus fine la consommation, mais que la réduction de la consommation viendrait en partie financer les investissements et que le transfert de compétence sur 8 ans seulement est un élément positif.

***Délibération adoptée avec 7 voix pour et 2 abstentions***

### **Délibération sur l'approbation du programme communal d'alimentation en eau potable**

L'ensemble des travaux à envisager a été présenté de manière détaillée lors d'une réunion avec le département (Mr CURYS), le bureau d'études CEDIC ( Mme Piolat) et la commission en charge du dossier. Les éléments principaux priorisés sont les suivants : Remplacement de la conduite principale d'alimentation depuis le captage de la source de l'Adoux,

Remplacement des conduites fuyardes notamment les tronçons :

route de st Julien en Quint à la vanne de sectionnement avant la STEP

Changement de la conduite rue du Tilleuil

Changement de la conduite depuis la rue du Temple jusqu'à l'impasse de Jamatone.

Le département en tant qu'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) va assister la commune dans le choix du bureau d'études, le chiffrage des travaux, leur étalement dans le temps. La réalisation du programme AEP s'élève à un montant prévisionnel de 300 825 euros montant qui sera réévalué à l'issue des études Avant - Projet. Le début des travaux ne pourra pas avoir lieu avant fin 2024.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

### **Délibération sur la participation pour raccordement assainissement et eau**

Suivant la nature des travaux à effectuer, les devis sont très variables. En l'état, le dernier devis pour des travaux chez un particulier se monte à 3 800 euros TTC pour le raccordement en eau seulement. Le forfait actuel est de 500 euros pour l'assainissement.

Pour le raccordement eau potable, il est proposé un forfait de 700 euros

Pour l'assainissement collectif, il est proposé un forfait de 1 700 euros.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

#### **Délibération pour une demande de subvention complémentaire au Département pour des travaux complémentaires à l'aire de loisirs**

La demande de subvention complémentaire à faire auprès du Département porte sur :

- La fin de la clôture du terrain de foot le long de la route
- La mise en sécurité de la balançoire par un bac à sable .

Les devis sont examinés par le Conseil Municipal, qui souhaite retenir :

- L'entreprise Die Maçon pour un montant de 1980 euros (à négocier éventuellement pour la surface), avec pose de gravier fin en lieu et place du sable
- L'entreprise Guilhot Paysage pour un montant de 1350 euros pour la fin de la clôture du terrain de foot.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

#### **Délibération sur les durées d'amortissement**

Cette délibération porte sur les modalités d'amortissements des réseaux et du matériel concernant les réseaux d'assainissement, les ouvrages de génie civil sur de périodes de 50 à 20 ans par tranches et 10 à 8 ans pour les aménagements, installations électrique, engins travaux public.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

#### **Délibération sur l'engagement à la certification PEFC**

Il est proposé au conseil le renouvellement de l'engagement à la norme PEFC Auvergne Rhône - Alpes pour un période de 5 ans pour le domaine forestier de la commune, les surfaces n'ayant pas évoluées ces dernières années.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

#### **Questions diverses**

##### **- Travaux :**

- o Le logement communal situé au-dessus de la mairie a connu des problèmes d'évacuation qui ont nécessité une intervention en urgence. L'entreprise Brès doit terminer les travaux de raccordement à la fosse septique existante mi - octobre ; le montant des travaux est estimé à 7000 euros.
- o L'armoire électrique du réservoir des Grandes Fontaines a partiellement brûlé cet été. L'assurance a remboursé les travaux à hauteur de 850 euros.

- o Les travaux de goudronnage sur les routes communales doivent être effectués prochainement, l'entreprise E - 26 / Cheval Blanc doit intervenir fin octobre..
- o La cloche de la mairie doit être réparée en octobre par l'entreprise Bodet - Campanaire / Lyon.
- o Les travaux de sécurisation électrique et mise aux normes ERP, se poursuivent au temple et à l'église entreprise Gros -Jean. .
- o La pose de la fenêtre cintrée de l'église doit avoir lieu fin octobre entreprise Reynaud.
- o Les travaux du pont du Moulin doivent se terminer avec le goudronnage et la remise en état de l'entrée du cimetière / DDT / Die .
- o L'accès fibre ne se fera pas avant le printemps suite à de nombreux problèmes de conventions et de dégradations de matériels optiques.

- **Bâtiments communaux :**

Sylvain Desbrosses a fait une proposition en juillet pour une nouvelle réunion avec le CAUE, qui n'a obtenu pratiquement aucune réponse. Il réfléchit à une éventuelle relance.

- **Transition énergétique**

Une habitante pose la question de la poursuite de cette initiative lancée par Pierre-Julien Cournil, la question va lui être posée.

- **Visites des réservoirs d'eau**

Un mail va être envoyé aux membres du conseil municipal pour la visite des réservoirs avec Frédéric Barnarie.

- **Réunion des référents des commissions municipales**

La réunion est fixée au mercredi 8 novembre, 18h30

Séance levée à 20H30

